



Cancer du col de l'utérus : c'est le moment de se faire dépister !

Le cancer du col de l'utérus résulte d'une infection prolongée par un Papillomavirus à haut risque, transmis sexuellement.

Agir contre le cancer du col de l'utérus

Il existe deux moyens de limiter ce risque :

- Se faire vacciner contre les HPV entre 11 ans et 14 ans. La vaccination peut également être proposée en rattrapage jusqu'à 19 ans inclus.
- Réaliser un test de dépistage, entre 25 et 65 ans, que l'on soit vaccinée ou non

Qu'il y ait eu vaccination ou non, le dépistage régulier par frottis tous les trois ans est indispensable et peut vous sauver la vie.

Faites-vous dépister

« Juin Vert » est le mois de mobilisation nationale contre le cancer du col de l'utérus. Si vous n'avez pas réalisé de frottis depuis plus de 3 ans, vous recevrez une invitation pour vous faire dépister. Le test de dépistage sera alors pris en charge à 100% sans avance de frais.

Parlez en avec votre médecin ou votre sage-femme.

Pour en savoir plus

Rendez-vous sur <https://www.e-cancer.fr/>

LE DÉPISTAGE DU CANCER DU COL DE L'UTÉRUS, À PARTIR DE 25 ANS, UN TEST TOUS LES 3 ANS

Le dépistage du cancer du col de l'utérus permet de repérer d'éventuelles anomalies, de les surveiller ou de les soigner avant l'apparition d'un cancer. Si un cancer est détecté, les traitements sont en général moins lourds et les chances de guérison plus importantes.

Parlez-en avec votre médecin ou une sage-femme. Informez-vous sur e-cancer.fr

Information relative au traitement de vos données personnelles et à vos droits
Au titre de leur mission de service public, les centres régionaux de coordination des dépistages des cancers constituent des fichiers d'invitation à partir d'un traitement de données automatisé et peuvent à cet effet communiquer vos données à des tiers. À cet égard, les bénéficiaires des dépistages ont accès à leurs données et peuvent exercer leurs droits de confidentialité et de protection de leurs données. Les données relatives à votre santé médicale sont traitées dans un environnement sécurisé. Les données nécessaires au traitement et à l'organisation des dépistages sont collectées, traitées et stockées de manière sécurisée et sont protégées. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression, de rectification, de limitation, d'opposition et de portabilité de vos données et d'un droit à la limitation de leur traitement que vous pouvez exercer en écrivant au centre régional de coordination des dépistages des cancers de votre région. Vous trouvez ces coordonnées auprès de votre médecin ou de votre sage-femme. Un recours peut être introduit auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés.